

Un exemple de réhabilitation de site : la végétalisation du terril de Péchiney aux Baux-de-Provence

par Jean HAMARD*

L'intervention de l'O.N.F. sur l'exploitation minière

Le problème posé

En 1969, la Société Aluminium Péchiney obtient l'autorisation d'exploitation d'un gisement de bauxite au cœur des Alpilles, à proximité immédiate du site remarquable des Baux-de-Provence.

Les contraintes liées à cette autorisation étaient donc importantes, notamment l'obligation d'intégrer dans le paysage un **terril d'un million de mètres cubes**, provenant du déblai préalable à l'exploitation pour atteindre la couche de bauxite.

Péchiney fit alors appel à l'Office national des forêts pour étudier les solutions possibles puis pour réaliser les travaux.

Les solutions proposées

Il convenait de modeler et de végétaliser cette masse pour l'insérer au mieux et au plus vite dans le site.

a.- Le modelé

L'aspect conique fut supprimé par une triple action : adossement

à une colline, crête arrondie et mouvements verticaux.

L'aspect lisse des parois fut supprimé par le dépôt des matériaux en couches successives formant terrasses dissymétriques (9 au total).

Le terril occupait ainsi un espace de 60 m de hauteur sur une surface d'environ 5 ha.

b.- L'amélioration du terril

Si l'enherbement et les plantations devaient très rapidement suivre la création du terril, la roche en place (gros blocs rocheux) ne s'y prêtait absolument pas (totale stérilité et incapacité de toute rétention en eau).

Le blocage et l'imperméabilisation de ces blocs étaient assurés par l'épandage sur les terrasses d'une couche de bauxite de seconde qualité, elle-même recouverte d'une couche de terre végétale (éléments nutritifs et réserve en eau) de 0,4 à 0,80 m prélevée dans les environs (soit plus de 30 000 m³).

c.- La végétalisation

Ensemencer la totalité du terril et boiser les terrasses était le but recherché, aidé par l'installation d'un dispositif d'arrosage, compensant, les premières années, la pauvreté du site.

La réalisation

Après les travaux du Génie Civil (constitution du terril avec modelage, apport de bauxite et de terre végétale), les travaux de végétalisation furent exécutés en 1972 et 1973 :

- épandage d'engrais (150 à 300 kg/ha)
- travail du sol
- ensemencement (100 kg/ha) et plantation (1 600 plants/ha) d'essences essentiellement indigènes (résineux sur les terrasses et arbustes feuillus sur les talus)
- protection contre le lapin
- entretien l'année suivante.

Le tout accompagné de la mise en place d'un dispositif d'arrosage utilisé les toutes premières années.

Le coût de l'opération de végétalisation (hors travaux du Génie Civil et dispositif d'arrosage) est revenu à 300 000 F environ (F 1987).

Conclusion

Quinze ans plus tard, le pari qui avait été lancé peut être considéré comme gagné.

Le terril, s'il est encore visible, ne choque plus. L'insertion est acquise et à coût non exorbitant.

J.H.

(*) O.N.F Bouches-du-Rhône.